



# Comité Technique Local de la DDFIP 95 du 19 février 2016

## Compte rendu des représentants CGT

Christophe Flaux, Myriam Lebkiri, Lam Son Pham, Zahia Abdeddaim, Nathalie Desjacques, Christophe Pinon

### Opération de réorganisation du réseau pour 2017 concernant les trésoreries de Sannois et de Cormeilles (fermeture de sites « visibles »)

#### Trésorerie de SANNOIS

La direction veut libérer les locaux de Sannois en transférant la partie SPL au CFIP de d'Ermont et le recouvrement de l'impôt au SIP d'Argenteuil extérieur. Le Directeur a toujours souhaité faire du CFIP d'Ermont un CFIP spécialisé SPL (secteur public local). Il veut au final regrouper les SPL de Franconville et Sannois. En sachant qu'Ermont accueille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en plus du service Ermont Collectivité, les SPL de Beauchamp-Taverny et St Leu-Franconville.

Conséquences pour les collègues = 2 choix sont possibles :

1. Suivre la mission : la trésorerie de Sannois dépend actuellement de la Résidence Administrative Nationale d'Argenteuil et le CFIP d'Ermont est sur la RAN d'Ermont ; donc les agents qui veulent suivre la mission doivent souscrire une mutation au plan national afin changer de RAN et de se prévaloir de la priorité pour suivre emploi et missions.
2. Ne pas suivre la mission : les agents de Sannois resteraient alors titulaires de leur affectation nationale (RAN Argenteuil). Tous les emplois disparaissant de la commune de Sannois, ils seront affectés sur une autre commune de la RAN où existe un CFIP (Argenteuil, Bezons).

#### Trésorerie de CORMEILLES

De la même manière que pour Sannois, Le CFIP de Cormeilles va disparaître. La partie recouvrement rejoindra le SIP d'Argenteuil Extérieur et le service SPL, la trésorerie Argenteuil Municipale. Les locaux actuels de la trésorerie Argenteuil Municipale ne sont pas assez grands pour accueillir le SPL de Cormeilles, la Direction est à la recherche de solution de relogement.

Conséquences pour les collègues = 2 choix sont possibles :

1. Suivre la mission : la trésorerie de Cormeilles dépend actuellement de la RAN d'Argenteuil donc les agents qui veulent suivre la mission doivent souscrire une mutation au plan local (ils n'ont pas à le faire au plan national), ils bénéficient de la priorité pour suivre emploi et missions.

2. Ne pas suivre la mission : les agents de Cormeilles resteraient alors titulaires de leur affectation nationale (RAN Argenteuil). Tous les emplois disparaissant de la commune de Cormeilles, ils seront affectés sur une autre commune de la RAN où existe un CFIP (Argenteuil, Bezons).

La Direction nous explique, comme d'habitude lorsqu'il s'agit de restructurations, que leur but n'est pas de supprimer des emplois mais plutôt de « constituer des équipes de taille plus étoffée, mieux à même d'assurer la continuité du service et, se faisant, de garantir les meilleures conditions de vie au travail. Par ailleurs, cette adaptation du réseau contribuera à optimiser l'occupation des locaux domaniaux et engendreront de moindre dépenses de fonctionnement ».

Pour la CGT : la fermeture des trésoreries est un recul mettant fin petit à petit au service public. La proximité de ces trésoreries sera confisquée à la population de ces communes, pénalisant, outre les agents des communes et des régies, les habitants les plus modestes. La direction ne prend pas en compte les bouleversements organisationnels que peuvent impliquer un changement de résidence. Elle affirme que le dérangement sera mineur dans la mesure où seulement quelques kilomètres séparent les structures de leurs nouvelles résidences et qu'elles figurent sur la même ligne de train.

Les éléments de langage habituel de la direction cachent des vérités amères. La DDFIP du Val d'Oise a perdu en moins de 10 ans environ ¼ de ses effectifs. Il est évident que le fait d'être dans une structure plus étoffée rend moins prégnant les problèmes de planning internes à un service. Mais il est évident également que les services étaient beaucoup plus étoffés avant les suppressions d'emplois compulsives et il ne faut pas se leurrer, ce bol d'air risque d'être de courte durée pour les agents. La direction puisera dans ces services les suppressions d'emplois de demain.

De plus, lors de ce CTL du 19/02, la CGT a interpellé la direction concernant les difficultés que rencontrent déjà les collègues de l'accueil et de la caisse du CFIP d'Ermont. En un an, suite aux restructurations successives ( mise en place des brigades CSP et CRP, arrivées des SPL Beauchamp Taverny, Saint Leu-franconville), le CFIP d'Ermont a vu arriver 4 services supplémentaires. L'accueil est donc surchargé !!! La direction n'a rien anticipé (elle ne connaissait même pas le nombre de régisseurs gérés par les SPL), et fait reposer le mal être des agents sur des problèmes d'organisation des chefs de services. Devant notre insistance à dénoncer le risque d'épuisement professionnel dont peuvent souffrir les collègues, la direction nous répond qu'elle fera un point de la situation fin mars. La CGT refuse d'attendre aussi longtemps ...

### **Présentation des modalités de mise en œuvre de l'apprentissage**

La DDFIP 95 a recruté une apprentie dont le contrat de travail du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016. Elle est affectée à la direction au pôle gestion fiscale. Elle ne sera pas embauchée à la fin de son contrat.

Pour la CGT, l'apprentissage doit être très encadré pour qu'il ne devienne pas le moyen d'exploiter une main d'œuvre à bon marché.

### **Expérimentation de la caisse sans numéraire à la trésorerie d'Ecouen**

La DDFIP du 95 s'est portée volontaire pour expérimenter la caisse sans numéraire. Actuellement, les actions de communication pour prévenir le public sont en cours. Cette phase préparatoire doit durer 3 mois, puis la DG doit donner son aval pour le début de l'opération.

La CGT rappelle ce qu'elle a dénoncé lors de la mise en place du plafonnement de 300 euros du paiement en espèces :

- il y aura encore des laissés pour compte qui n'ont ni carte bleue ni chèque ;
- les usagers devront donc se déplacer dans une autre trésorerie (risques d'incompréhension et d'agressivité).

Concernant les régisseurs, ils devront déposer leurs fonds dans une autre trésorerie (Ezanville et Montmorency). Les collègues auront donc en charge les réceptions des régies de la trésorerie

d'Ecouen.

Mais pour la direction, ce ne sont pas là ses préoccupations.

### **Fusion des Résidences Administratives Nationales (RAN) de Saint-Leu et d'Ermont**

La direction a proposé de fusionner ces 2 RAN avec une mise en œuvre lors des mouvements de mutation à effet au 01/09/2017. Le directeur a justifié cette opération par la proximité géographique des 2 « grands » CfIP de Saint-Leu et Ermont. Cela entraînerait aussi une simplification de la gestion des emplois et des affectations en offrant de plus grandes opportunités de mutation dans le cadre du mouvement local.

La CGT dénonce, au contraire, qu'il s'agit une nouvelle fois d'un recul dans les modifications des règles de gestion (les B n'ont plus que 5 choix de « missions/structures » au niveau national) et que cette fusion va augmenter les risques pour les collègues d'être affectés dans un service qu'ils ne voulaient pas initialement.

Exemple :

- avant les modifications des règles de gestion et l'opération de fusion, un agent B en SPF à Cergy désire intégrer le SPF de St Leu---> il demande au mouvement national RAN St Leu-Structure SPF. S'il obtient son vœu en national, il était sûr d'intégrer le SPF de St Leu en local.

- après les modifications des règles de gestion et l'opération de fusion, un agent B en SPF à Cergy désire intégrer le SPF de St Leu---> il demande au mouvement national RAN St Leu-Structure FIPER. S'il obtient son vœu en national et qu'il n'y a pas de poste vacant au SPF de St Leu, il prend le risque d'être affecté à l'accueil ou en pôle de gestion à Ermont !

La CGT a également rappelé que la RAN de St Leu se retrouve aujourd'hui réduite à l'unique CfIP uniquement parce que la DG a poursuivi sa politique de casse du service public et que notre directeur local l'a appliquée en fermant les trésoreries de Beauchamp et Franconville.

### **Transfert du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public à Toulouse**

Le contrôle de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) est actuellement assuré par 3 collègues (1A et 2B) dans le département. La Direction générale a décidé de basculer cette mission au Pôle Redevance de Toulouse. La raison avancée par la direction est la difficulté rencontrée par les collègues lors des contrôles sur place et l'orientation désormais axée sur les contrôles de la CAP auprès des sociétés. La vérification de la présence d'un téléviseur dans un logement se fera désormais par des recoupements. Les collègues compareront les déclarations avec les fichiers des opérateurs, comme Canal + par exemple (utilisation du droit de communication non nominatif de la DGFIP).

Les 3 emplois concernés seront donc transférés au PCE. Un doute subsiste sur le maintien de leur ACF expertise. La question est en cours de traitement à la DG. La CGT restera évidemment vigilante sur ce sujet.

### **Rapprochement du service de la FORPRO avec les RH**

La direction a décidé de transférer le service de la formation professionnelle, actuellement implanté à Cergy Montaigne, à la Cité Administrative auprès des services Ressources Humaines. Elle a justifié ce choix par la proximité de certaines missions communes comme le recrutement mais aussi par le fait que toutes les autres directions avaient déjà rapproché physiquement ces 2 services. La CGT a aussitôt montré son inquiétude sur une éventuelle fusion des missions et une dégradation des conditions de travail des collègues concernés. Le directeur a affirmé que chaque service gardera ses compétences et que la formation professionnelle sera toujours clairement identifiée. L'opération de transfert se fera avant l'été.

## **Conséquences du PPCR sur la campagne d'évaluation**

PPCR : Parcours Professionnels Carrière Rémunération. Il s'agit d'une réforme très importante de l'ensemble de la fonction publique de 2016 à 2020, incluant notamment les grilles indiciaires.

A la demande de la CGT, le directeur départemental a indiqué que la campagne d'évaluation se déroulera comme les années précédentes et qu'aucune information émanant de la DG concernant les mesures d'application du PPCR sur l'évaluation, a été délivrée. La direction était donc incapable de renseigner les OS alors que la loi de finances 2016 a acté la fin de l'avancement d'échelon accéléré pour les collègues B. Affaire à suivre...

## **Situation du pôle enregistrement d'Ermont**

La CGT a alerté la direction sur la situation critique du pôle enregistrement d'Ermont et sur les conditions de travail qui sont considérablement dégradées. En effet, depuis le transfert des gestions FI aux pôles enregistrement, les collègues sont surchargés de travail. Le directeur a répondu qu'il n'avait pas d'autre solution que d'y affecter les agents de l'Equipe De Renfort.

Pour la CGT, cette solution n'est viable car elle mobilise l'EDR alors que d'autres services sont également en difficulté et qu'un recrutement à hauteur des besoins aurait résolu ce problème.

## **Réorganisation des Brigades Départementales de Vérifications**

La DDFIP du Val d'Oise envisage de réorganiser les brigades de vérifications du 95 à l'horizon de septembre 2016.

La situation actuelle est la suivante : les Brigades Départementales de Vérifications (BdV) sont installées sur les deux résidences de Cergy Beloise et Saint Leu la Forêt CFIP. Les 1ère, 3ème et 4ème brigades sont à Cergy et les 5ème, 6ème et 7ème brigades sont sur Saint Leu. Chaque brigade comprend actuellement entre 8 et 9 vérificateurs(trices) du grade d'inspecteur + un(e) chef de brigade du grade d'Inspecteur Principal (IP).

A noter : la 2ème brigade, qui était installée à Cergy, a été supprimée en 2008 (Eh oui !...)

Pour le détail des effectifs, voir le tableau en fin de paragraphe.

Le projet de la direction consiste à appliquer une note de la DGFIP qui prévoit d'augmenter à 10 le nombre de vérificateurs par brigades, et à supprimer un poste d'IP chef de brigade. Pour ce faire, la direction compte sur les départs à la retraite et les demandes de mutations qui auront lieu entre septembre 2016 et février 2017. Elle compte aussi détacher deux postes de vérificateurs sur les Pôles Contrôle et Expertise (1 sur le PCE de Saint Leu, 1 sur le PCE de Cergy). Elle redéploierait les emplois de la façon suivante : 2,5 brigades à Cergy (au lieu de 3 actuellement) et 2,5 brigades à Saint Leu (au lieu de 3 actuellement).

Dans le détail (extrait des documents CTL de la direction) :

- 1ère BdV Cergy : effectif augmenté d'1 emploi redéployé de la 3ème BdV.
- 3ème BdV Cergy : absorbe les 5 emplois de la 7ème BdV après une réduction de l'effectif de la 3ème BdV à 5 emplois d'inspecteurs vérificateurs (1 emploi est redéployé vers la 1ère BdV, 1 emploi vers la 4ème BdV, 1 détachement vers le PCE de Cergy). La 3ème BdV fusionnée comporterait donc 10 vérificateurs, qui seraient répartis de façon égale sur les deux sites de Cergy et Saint Leu (5 + 5)... avec un « IP volant » à leur tête !
- 4ème BdV Cergy : effectif augmenté d'1 emploi redéployé de la 3ème BdV
- 5ème BdV Saint Leu : effectif augmenté de 2 emplois redéployés de la 7ème BdV
- 6ème BdV : effectif augmenté d'1 emploi redéployé de la 7ème BdV
- 7ème BdV Saint Leu : fusion avec la 3ème brigade après une réduction de l'effectif de la 7ème BdV à 5 emplois d'inspecteurs vérificateurs (2 redéployés vers la 5ème BdV, 1 vers la 6ème BdV, 1 détachement vers le PCE de Saint Leu)

## **Questions de la CGT et réponses du DDFIP du Val d'Oise :**

### **\* Pour la CGT, la perte de 2 vérificateurs (détachés aux PCE) est-il un recul pour la mission de contrôle fiscal ?**

Le directeur a répondu que les 2 vérificateurs détachés seront recasés en PCE, qui est aussi un service de contrôle fiscal. Donc, selon lui, il n'y a pas de recul de la mission. Mais pour la CGT, il y a bien un recul, qui réside dans le fait que ces détachements de brigades en PCE financeront les suppressions d'emplois intervenues dans les PCE ces dernières années (par exemple, en 2015, 2 emplois avaient été supprimés en PCE. Tiens donc, bizarre...)

Alors, que dire de la suppression du poste d'IP chef de brigade de la 7ème BdV ? C'est la même chose !

De plus, nous avons souligné que le fait de faire passer une brigade de 8 vérificateurs à 10, cela équivalait à augmenter la charge de travail de l'IP chef de brigade de 20 %. C'est énorme ! Ce sont les IP et les vérificateurs qui paieront le prix de cette dégradation de leurs conditions de travail, car les IP seront plus débordés et auront moins de temps à consacrer aux vérificateurs pour l'appui technique sur les dossiers. Ça aussi, c'est un recul de la mission !

La fraude fiscale a besoin de moyens, le gouvernement et la direction font de beaux discours, mais ils lui suppriment des emplois, voilà la réalité !

### **\* Les vérificateurs actuellement en poste seront-ils déplacés suite à cette réorganisation ?**

Le DDFIP du Val d'Oise nous a répondu qu'a priori, aucun vérificateur ne serait géographiquement déplacé de façon arbitraire. Il compte sur les départs à la retraite et les mutations à venir pour que les effectifs s'adaptent à 25 emplois de vérificateurs sur Saint Leu et 25 emplois sur Cergy.

### **\* Les IP chefs de brigade vont-ils faire l'objet d'un jeu de chaises musicales ?**

Cette réorganisation imposée par la direction brouille les cartes des affectations des vérificateurs et de leurs chefs au sein des brigades. Le directeur a répondu vaguement qu'il n'a pas l'intention de tout changer. Sous-entendu : il n'exclut pas des changements ! Et puis de toute façon, il est trop tôt pour savoir : « *avant l'heure, c'est pas l'heure* » (dixit !).

La CGT s'est excusée ironiquement de lui poser une question qui concerne directement les collègues et qui est à l'ordre du jour du CTL. Résultat : c'est le flou pour tout le monde ! La CGT a souligné que la relation avec le chef de brigade était très importante pour les vérificateurs. De plus, le directeur n'a donné aucune garantie que les affectations des IP seraient rendues publiques avant la date limite de mutations locales des agents à l'été prochain (« *on essaiera, on verra...* »), pour permettre à ceux qui voudraient changer de brigade de le faire pour septembre 2016. Il n'a pas dit non plus qui serait l'IP volant qui travaillera entre Saint Leu et Cergy... Ces questions, importantes pour les vérificateurs, n'ont, pour lui, visiblement aucun intérêt !

### **\* Qui sera détaché en PCE et comment ?**

Les détachements arbitraires sont en effet interdits par les règles de mutations. La direction a répondu qu'elle détachera 2 nouveaux arrivants au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Elle respectera leur affectation nationale (qui sera forcément : Val d'Oise/Contrôle), mais au stade des mutations locales, elle les affectera en PCE au lieu de Brigade. Dixit le directeur : « *au niveau national, on fait ce qu'on nous dit, mais au niveau local, on peut faire ce qu'on veut* ».

Ça a le seul mérite d'être clair ! Nos élus en CAP locale seront vigilants sur ce point concernant le maintien de tous ceux qui le souhaitent, ainsi que pour nos futurs collègues, sur le respect de leurs demandes exprimés en fiche de vœux locale.

### **\* L'affectation de la secrétaire de brigades de Cergy sera-t-elle remise en cause par cette réorganisation ?**

Le directeur a répondu par la négative, la situation de la secrétaire de Cergy n'aurait aucun rapport avec cette réorganisation. La secrétaire reste donc en place (pour le moment... car pas d'engagement sur la pérennité de ce poste...). Nous en avons profité pour rappeler que l'affectation d'une secrétaire est aussi un souhait des vérificateurs de Saint Leu, qui n'en ont plus depuis plusieurs années.

**Question annexe posée par la CGT :**

**« On commence à entendre parler de 14 vérifications par vérificateurs au lieu d'un objectif actuel de 13 affaires par an. Qu'en est-il ? »**

Selon le directeur, il n'en est pas question. Tout net.

Nombre de vérificateurs Du Val d'Oise	01/09/15	01/09/16
1ère BdV	9	10
2ème BdV	supprimée	supprimée
3ème BdV	8	10
4ème BdV	9	10
5ème BdV	8	10
6ème BdV	9	10
7ème BdV	9	0
	<b>52</b>	<b>50</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

Services civiques

8 jeunes ont été recrutés dans le 95. Ils commenceront leur service civique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Ils seront affectés dans les 5 accueils des grands CFIP (Argenteuil, Cergy, Garges, Ermont, St Leu) et à la caisse de la DDFIP de Villiers le Bel et au service dématérialisation du pôle gestion publique.

La CGT finances publiques 95 dénonce ce mode de recrutement, destiné à cacher la misère du chômage et à compenser les vacances et les suppressions d'emplois par l'exploitation de jeunes sous payés.

Bornes CAF

Pour rappel, les bornes CAF sont installées depuis le 15 février 2016 pour que les usagers puissent faire leurs démarches de demande de la prime d'activité versée par la CAF (la prime d'activité se substitue à la PPE).

Hypocrisie totale de la part de la direction qui, en bon petit soldat, a mis en place les bornes CAF aux accueils des « grands » CFIP mais croise les doigts pour que les usagers ne l'utilisent pas. Les entraves à la démarche des usagers sont nombreuses : ordinateurs cachés, publicité pas faite, impossibilité d'aller jusqu'au bout de la démarche sur le site de la CAF, de nombreux justificatifs à avoir pour pouvoir répondre aux questions du site...Le directeur nous promet que tout se passera bien mais, pour la CGT, nous avons des raisons de nous inquiéter. En effet, La CAF est fermée au public et reçoit uniquement sur rendez-vous : comment ne pas s'imaginer que les contribuables vont affluer vers les CFIP pour faire calculer leurs droits. Le directeur nous rassure en nous disant que nous n'aurons pas à renseigner les usagers (encore heureux !). Nous allons donc devoir faire face à des usagers qui ne comprendront pas la raison pour laquelle on ne pourra pas les renseigner et qui engendrera de l'agressivité. La direction crée du mécontentement et l'image des fonctionnaires va encore en pâtir.

Photocopies payantes dans les accueils

Les CFIP d'Argenteuil, d'Ermont, de Cergy, de Saint Leu et de Garges auront bientôt une photocopieuse à pièces à destination du public dans leurs accueils.

Suppression des messageries vocales

Les statistiques des messageries vocales du département n'étant pas bonnes, la direction, à défaut de nous donner les moyens nécessaires pour accomplir nos fonctions, décide de les faire disparaître.

L'utilisateur ne pourra donc plus laisser de messages sur le répondeur car il n'y a personne pour y répondre.

## Dégrèvements TH

Une centaine de contribuables ont reçu le dégrèvement d'office de la taxe d'habitation à tort et feront l'objet d'un rôle supplémentaire. On passe pour quoi ? Qui va recevoir les mécontents ?